

CONVENTION DE COTUTELLE DE THESE POUR GUERRA Abdelouadoud

ENTRE

L'Université Lille 1, Cité Scientifique, 59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX, France
Représentée par son Président le Prof. Philippe ROLLET

ET

L'Université Ferhat Abbas Sétif 1, El Bez, Sétif 19000 - Algérie
Représentée par son Recteur le Prof. Djenane Abdel-Madjid

Etant préalablement exposé que l'Université Lille 1 et Ferhat Abbas Sétif -1- désirent favoriser la mobilité de doctorants et ainsi développer (ou renforcer) la coopération scientifique entre leurs établissements et plus particulièrement entre :

Le laboratoire de l'Université Lille 1, Institut d'Electronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie IEMN, CNRS,

Et

La division des technologies émergentes des semi-conducteurs pour l'énergétique, Centre de Recherche en Technologie des Semi-conducteurs pour l'Energétique (CRTSE)

Dans ce cadre, les deux établissements s'engagent, dans les conditions définies dans cette convention, à accueillir Mr. GUERRA Abdelouadoud pour la préparation d'une thèse en cotutelle et à lui délivrer, s'il satisfait aux conditions d'étude et de soutenance unique,

le grade de docteur de l'Université Lille 1 :

et

le grade de docteur de l'Université Ferhat Abbas Sétif 1 :

Les Parties ont arrêté et convenu ce qui suit :

TITRE I MODALITES ADMINISTRATIVES

Article 1 *Objet - Etat civil du candidat*

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le candidat suivant s'inscrit dans l'un ou l'autre des établissements pour y effectuer une thèse en cotutelle :

Nom : GUERRA
Nom de Jeune Fille

Prénom : Abdelouadoud

Date et lieu de naissance : 14/10/1990

Nationalité : Algérienne

Genre (masculin ou Féminin) : Masculin

Pays : Algérie

Adresse électronique : guerra_abdelouadoud@yahoo.com

NIP (si vous en possédez un) :

Article II Inscription Annuelle

- Dernier Diplôme obtenu et lieu d'obtention : Master à l'Université Ferhat Abbas Sétif -1- (Algérie)
- Année universitaire de 1ère inscription en thèse à l'Université Lille 1 : 09/2016
- Année universitaire de 1ère inscription en thèse à l'Université Ferhat Abbas Sétif -1-: 2014/2015

Le doctorant doit être inscrit dans les deux établissements. Cette double inscription sera renouvelée chaque année pendant la durée de la thèse. Le candidat respectera la date limite d'inscription prévue dans chacun des pays.

Sous réserve qu'il fournisse la preuve du paiement de ses droits dans l'autre établissement, pour chacune de ses inscriptions durant la durée de la thèse, l'étudiant sera exonéré de la totalité des droits d'inscription à l'Université Lille 1.

Article III Assurance

La couverture sociale et la responsabilité civile de Mr GUERRA Abdelouadoud seront assurées dans les conditions suivantes :

- A l'Université Lille 1: assurance privée au-delà de 28 ans
- A l'Université Ferhat Abbas Sétif -1- : la Caisse Nationale des Assurances Sociales (CNAS)

L'étudiant doit être personnellement assuré contre tout accident dans l'établissement où il effectue ses travaux de recherche. En France, les étudiants en thèse de cotutelle bénéficient comme tout étudiant à l'UNIVERSITÉ LILLE 1, d'une couverture au titre des accidents de travail, selon les dispositions de l'article L412-8 du code de la Sécurité Sociale.

Article IV Modalités d'hébergement prévues

- Mode d'hébergement à l'Université Lille 1: Résidence Universitaire
- Mode d'hébergement l'Université Ferhat Abbas Sétif -1-: Résidence Universitaire

TITRE II MODALITES PEDAGOGIQUES

Article I Déroulement de la thèse

- Date de commencement de la thèse : Septembre 2014
- Sujet de Recherche : Etude et réalisation de super-condensateurs à base des nanofils de silicium.
- Durée prévisionnelle des travaux de recherche (avec mention des années supplémentaires pouvant être accordées) : 03 années avec option d'une prolongation d'une année supplémentaire
- Calendrier des périodes de travail dans chaque établissement (par périodes alternatives dans chacun des deux pays) : Janvier-Avril 2016 (CRTSE) ; Mai-Juin 2016 (Lille, financé par l'Université de Sétif) ; Septembre-Décembre 2016 (Lille, financé CMEP) ; Janvier-Juillet 2017 (CRTSE) ; Septembre-Décembre 2017 (Lille, financé CMEP) ; Janvier-Juillet 2018 (CRTSE) ; Septembre-Décembre 2018 (Lille, financé CMEP) ; Janvier-Juin 2019 (CRTSE)
- Activités pédagogiques du doctorant en cotutelle de thèse:
Dans l'établissement français : formation de l'Ecole Doctorale SPI de l'Université de Lille Nord de France : 30 crédits de formation doctorale.
- Date présumée de soutenance de la thèse : Juin 2019

- En ce qui concerne le dépôt du dossier de thèse, celui-ci sera déposé dans les deux pays dans le respect des procédures propres à chaque établissement.

Article II Direction de la thèse

Les deux directeurs de thèse désignés pour encadrer cette thèse en cotutelle sont :

- A l'Université Lille 1:
Nom du directeur de thèse : BOUKHERROUB Rabah
Titre et Qualité : Dr. HDR, Directeur de recherche
- A l'Université Ferhat Abbas Sétif -1- Sétif :
Nom du directeur de thèse : Dr Hadjersi Toufik
Titre et Qualité : Directeur de recherche

Les deux directeurs de recherche qui ont pris connaissance de cette convention s'engagent à exercer conjointement et pleinement auprès du doctorant les compétences qui leur sont attribuées par la réglementation en vigueur dans leurs pays respectifs.

Article III Financement de la thèse :

Le financement de la thèse sera assuré de la manière suivante (en précisant les montants mensuels en €) :

- A l'Université Lille 1: Bourse CMEP, 12 mois (1350 € par mois) et une bourse de l'Université de Sétif, 2 mois (1500 € par mois)
- A l'Université Ferhat Abbas Sétif -1- Sétif : 12000 DA/mois

Article IV Jury de soutenance

La composition du jury obéit à la réglementation en vigueur dans les deux pays. Le jury de soutenance désigné par les deux universités partenaires doit être composé à parité de représentants scientifiques des deux pays. Il comprend au moins quatre membres dont les deux directeurs de thèse.

Article V Modalités de soutenance de la thèse

a) La thèse qui donnera lieu à une soutenance unique sera soutenue dans les locaux de l'Université de Ferhat Abbas Sétif -1-

- b) - langue dans laquelle sera soutenue la thèse : Français
- langue dans laquelle sera présenté le résumé oral : Français
- langue dans laquelle sera rédigée la thèse : Français
- langue dans laquelle sera rédigé le résumé écrit : Français

Article VI Publication, propriétés intellectuelles

Aucune communication et/ou publication à caractère scientifique et/ou technique, portant sur des travaux et/ou des résultats réalisés et obtenus dans le cadre de la collaboration ne pourra être décidée par une Partie sans l'accord exprès de l'autre. Cette communication mentionnera explicitement l'existence du partenariat.

En cas de confidentialité, les parties s'engagent à la faire respecter auprès de leur personnel. Les droits sur les inventions réalisées par chaque équipe seule restent acquis à la Partie dont elle dépend.

Les inventions, issues de travaux effectués conjointement par les équipes des laboratoires impliqués, feront l'objet, si elles sont susceptibles d'être protégées, d'une protection qui sera décidée d'un commun accord (secret, dépôt de brevet réalisé aux noms conjoints des Parties, ...).
Chaque Partie s'engage à faire respecter la législation en vigueur en matière de droits et obligations des inventeurs conformément aux règles et usages qui la concerne.

Article VII Annulation de la convention

Si l'un des deux établissements partenaires estime que la qualité de la recherche n'est pas suffisante, ou en cas de non-respect de l'un ou plusieurs des articles de la présente convention, l'une ou l'autre des parties peut y mettre fin. Dans ce cas, la dénonciation de la convention doit être annoncée 6 mois au moins avant le début de chaque année universitaire.

Article VIII Durée

La présente convention est conclue pour la durée de la thèse de Mr GUERRA Abdelouadoud. A son échéance, les dispositions prévues en à l'article V perdureront jusqu'à la soutenance de thèse et une période d'une année lui succédant.

La convention est rédigée en (4) exemplaires originaux.

SIGNATURES

L'Etudiant : (Date et Lieu)

GUERRA Abdelouadoud



Date et Lieu : 28/04/2016, Villeneuve d'Ascq

Date et Lieu

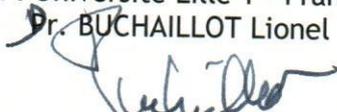
Le Directeur de Thèse
A l'Université Lille 1 - France
Dr. HDR BOUKHERROUB Rabah

Le Directeur de Thèse
Du centre CRTSE, Algérie
Dr. HADJERSI Toufik



Date et Lieu 02 MAI 2016

Le Directeur de l'IEMN
A l'Université Lille 1 - France
Dr. BUCHAILLOT Lionel



Le Directeur de l'I.E.M.N.
L. BUCHAILLOT

Date et Lieu

Le Doyen de la faculté des sciences
De l'Université " Ferhat Abbas Sétif -1- "
Algérie
Pr. LOUAIL Layachi



Date et Lieu - 3 MAI 2016

Le Directeur de l'école doctorale SPI
A l'Université Lille 1 - France
Pr. LASRI Tuami

ECOLE DOCTORALE SPI LILLE NORD DE FRANCE
UNIVERSITE LILLE 1 - SCIENCES ET TECHNOLOGIES
Cité scientifique - Bâtiment P3 (bureaux 304-306)
59655 Villeneuve d'Ascq Cedex
Téléphone : 03 20 43 65 19 - Fax : 03 20 43 85 19
Email : sec-edspi@pres-unl.fr
http://edepi.univ-lille1.fr



Date et Lieu

Le Directeur du CRTSE
Algérie
Dr. GABOUZE Noureddine

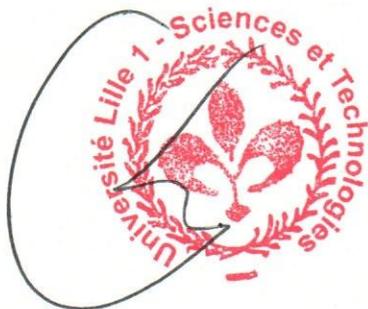


Dr. Noureddine GABOUZE

Directeur du Centre

Date et Lieu 03/05/2016

Le Président de l'Université Lille 1
France
Prof. ROLLET Philippe



Date et Lieu

Le Recteur de l'Université de Sétif
Algérie
Prof. DJENANE Abdel-Madjid



ANNEXE Textes de référence

En France

- Arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la création d'une procédure de co-tutelle de thèse entre établissements d'enseignement supérieur français et étranger.
- les conditions d'inscription, de soutenance et d'admission autres que celles figurant à la présente convention et dans l'arrêté du 6 janvier 2005 sont régies par l'arrêté du 7 août 2006 relatif aux études doctorales
- les modalités de dépôt, signalement et reproduction des thèses sont régies par l'arrêté du 25 septembre 1985 relatif au signalement et reproduction des thèses présentées en soutenance en vue du doctorat.